



Coopération entre pays européens

ASILE, RECHERCHE DES FAMILLES ET RELOCALISATION



Reste dans le pays où tu es enregistré(e).

→ Si tu souhaites **demandeur l'asile** parce que ton pays n'est pas sûr pour toi, dis-le aux agents. L'autorité compétente **procédera à ton enregistrement**.

LORS DE L'ENREGISTREMENT, LES AGENTS



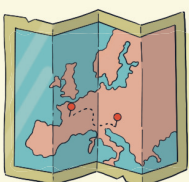
Te demanderont ton nom, ton âge et ta nationalité. Ils te demanderont également des informations sur ta famille et sur la manière dont tu es arrivé(e) ici.



Prendront ta photo et tes empreintes digitales (+ 6 ans).



Vérifieront tes documents (pièce d'identité, passeport, acte de naissance) et te demanderont tes coordonnées.



Si trop de personnes arrivent en même temps dans ce pays, certaines pourraient être **transférées dans un autre pays européen**.



Tu ne peux pas choisir le pays dans lequel tu seras **relocalisé(e)**.



As moins de 18 ans et si tu es arrivé(e) seul(e). Ils désigneront une personne appelée «tuteur» pour t'aider.



Es à la recherche de membres de ta famille. Ils t'aideront à les retrouver, si cela est dans ton intérêt supérieur. Parles-en à ton tuteur, si tu ne souhaites pas rejoindre ta famille.



Connais bien un ou plusieurs pays européens, car tu y es déjà allé(e).



Ne te sens pas bien ou si quelque chose te préoccupe.



Tu **peux introduire un recours** si tu n'es pas d'accord avec le transfert, mais tu dois expliquer pourquoi.

RAPPEL

- ✓ Tu peux toujours demander conseil à un avocat.
- ✓ Demande un interprète si tu ne parles pas la langue.
- ✓ Toutes les personnes qui travaillent ici doivent te traiter avec respect.
- ✓ Collabore avec les agents. Demande-leur d'expliquer ce qu'ils veulent dire si quelque chose n'est pas clair.

